

pas suffisante pour apprécier parfaitement ses remarques; mais d'après ce que j'ai pu comprendre, elles respirent un esprit patriotique et de loyauté envers la Couronne qui, j'en suis sûr, animait ses ancêtres, et je suis heureux de savoir que les sentiments de loyauté exprimés par l'honorable monsieur sont encore partagés par la vaste majorité du peuple canadien, sans distinction de nationalités. J'ai écouté avec une égale attention l'honorable monsieur qui a appuyé la motion maintenant devant nous—mon honorable ami (M. Burpee), qui fut—je le rappelle avec plaisir, pendant nombre d'années, mon vis-à-vis dans la Chambre des communes, et, qui, comme moi porte le poids de ses ans; mais je n'ai pu m'empêcher de sourire lorsque je l'ai entendu réclamer l'indulgence que la Chambre doit à tout jeune sénateur appelé à lui adresser la parole. Il est vrai qu'il est un des honorables messieurs qui ont été le plus récemment élevés à la dignité de sénateur; mais, comme moi-même, c'est un législateur passablement ancien et expérimenté. Il a eu, comme moi—et je considère la chose comme telle—l'honneur d'occuper un siège dans la Chambre des communes pendant un grand nombre d'années, et j'ai toujours eu le plaisir de siéger du côté opposé au sien. Nous échangeons occasionnellement des sourires qui se croisent en traversant le parquet, et j'espère que nous pourrons continuer, pendant plusieurs années encore, à siéger de la même manière. Avant de m'engager dans la discussion de l'adresse, ou l'examen des sujets qu'elle mentionne, je demanderai au chef de la droite pourquoi le Sénat n'a pas été traité avec la même courtoisie que la Chambre des communes relativement à la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et toute autre correspondance concernant l'envoi de contingents militaires du Canada dans le Sudafricain. Ceux d'entre nous qui possèdent une certaine expérience des usages parlementaires, se sont beaucoup amusés—s'ils n'ont pas été très surpris—de—je ne dirai pas ce petit tour—ce serait peut-être anti-parlementaire—mais de ce petit jeu entre le premier ministre et le monsieur (le député de Labelle) qui a donné sa démission de député aux communes comme protestation contre le premier ministre, parce que ce dernier a fait enrôler 1,000 hommes pour servir

comme volontaires dans la guerre du Transvaal, sans convoquer le parlement pour en obtenir le consentement. Lorsque, dans l'autre Chambre, l'on a proposé l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, le très honorable chef de la Chambre des communes (le premier ministre) se tourna du côté du député auquel je viens de faire allusion, et il devint visible qu'il y avait entente entre eux; que tous deux s'accordaient admirablement sur la ligne de conduite à suivre. C'est sans doute à la suite de cette entente que le député auquel je viens de faire allusion a demandé l'ajournement du débat sur l'adresse, et que le premier ministre a accordé cette demande avec condescendance. Pendant mes trente années d'expérience parlementaire, je ne me souviens pas d'avoir jamais été témoin d'une scène de ce genre, ou d'une pareille ligne de conduite. J'ai souvent entendu le chef de la gauche demander au gouvernement du jour la production de certains documents avant de procéder à l'examen de l'adresse; mais je n'ai jamais vu mon ancien et vénéré chef, sir John Macdonald, acquiescer à une proposition de cette nature, parce que l'usage parlementaire et constitutionnel veut que, invariablement, l'adresse en réponse au discours du trône soit discutée et votée avant la production de documents, et cela pour deux raisons: la première est la courtoisie avec laquelle il faut se conduire à l'égard de la Couronne, et, la seconde, est d'indiquer la confiance qu'ont les représentants du peuple dans le gouvernement du jour. Telle est l'attitude que l'ancien chef, auquel je viens de faire allusion, a toujours prise, et, je le répète, il refusa toujours d'acquiescer à toute demande de documents avant la discussion de l'adresse. Le précédent qui vient d'être établi dans les communes, et auquel certains membres du gouvernement ont dû s'opposer très énergiquement, sera, peut-être, invoqué à l'avenir comme règle de conduite, ou comme guide. On s'appuiera, peut-être, à l'avenir, sur ce précédent pour exiger, avant la discussion de l'adresse, les documents dont on aura besoin.

Qu'il me soit permis de demander de nouveau au chef de la droite pourquoi, si l'on a jugé à propos de suspendre, hier, le débat sur l'adresse jusqu'à lundi prochain, afin que la correspondance en question puisse